

COMMISSION FUTSAL

**La Commission se réunit
tous les Jeudis de 14H30 à 16H30**

**Réunion du Jeudi 16 Janvier 2020
P.V. n° 17**

Président : M. Patrick FAUTRAD
Secrétaire : Jean Charles PRUVOST
Présent : M. Christophe ESCUDERO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Traitement des feuilles de match
- Coupe du Var Futsal

CORRESPONDANCE

ISSOLE FUTSAL : concernant le prix d'une licence futsal jeune qui serait pris en charge à 50 % par le District.
Confirmation par le Comité de Direction, la régularisation sera faite sur le compte de chaque club engagé.

FELICITATIONS

La Commission félicite l'ISSOLE FUTSAL CLUB pour sa qualification en 1/32^{ème} de Finale de la Coupe Nationale Futsal en ayant éliminé Marseille Beach Team sur leur terrain.

Les 1/32^{ème} de Finale se joueront le samedi 8 février à 18h00 au gymnase Pierre Gassendi contre l'équipe de PIBRAC FUTSAL CLUB (région Toulousaine), leader du championnat Régional.

TIRAGE CADRAGE COUPE DU VAR U16 FUTSAL

La date des rencontres ci-dessous sera communiquée ultérieurement.

- CSK VAL DES ROUGIERES / ISSOLE FUTSAL
- T. AV. SPORTIF / LE LUC

Exempt : TOULON EST FUTSAL – CARQUEIRANNE FUTSAL

TIRAGE 1/8^{ème} DE FINALE COUPE DU VAR FUTSAL

*A jouer durant la semaine du 3 au 8 Février 2020
Sur le terrain du club premier nommé*

- FC SEYNOIS / FREJUS FUTSAL
- CSK VAL DES ROUGIERES / LES ARCS
- CLASSIC ST JEAN / TOULON AV SPORTIF
- LA LONDE / JS SEYNOISE
- ISSOLE FUTSAL / SC TOULON
- LA BASE FUTSAL / SIX FOURS LE BRUSC
- ELITE FUTSAL / ASC LE LAS
- SP CLARET FUTSAL / TOULON EST FUTSAL

Les clubs recevant devront envoyer une convocation au District du Var.

RAPPEL

Retrouvez le Planning saison 2019/2020 et la feuille de convocation pour les rencontres à domicile sur le site du District du Var, onglet PRATIQUES > FUTSAL > DOCUMENTS UTILES – CHAMPIONNAT FUTSAL

>>> <https://var.fff.fr/documents-utiles/>

*Prochaine réunion
Jeudi 23 Janvier 2020*

Le Président : Patrick FAUTRAD
Le Secrétaire : Jean Charles PRUVOST